

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 11 AVRIL 2024**

Nombre de membres :

En exercice : 60
Présents : 35
Pouvoirs : 11
Votants : 45

Date de convocation et d'affichage :

5 avril 2024

Numéro :

D20240321_114

Objet :

Budget principal et budgets annexes en M57 : durées d'amortissement des biens au 1^{er} janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Saint-Nizier-le-Désert, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	I.DUBOIS
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	T. JOLIVET
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD		x	C. BROUILLET
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	P. MATHIAS
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

			Reception par le préfet : 18/04/2024	Publication : 18/04/2024	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Claude	LEFEVER		x	E. FLEURY
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	JP. GRANGE
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		x	E. ABRAM-PASSOT
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la délibération D20230309_029 du 9 mars 2023 relative aux amortissements des attributions de compensation versées en investissement et aux subventions d'équipements versées au compte 204 ;

Vu la délibération n°20231221-265 du 21 décembre 2023 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 ;

Vu la délibération n°20231221-266 du 21 décembre 2023 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier au 1er janvier 2024 ;

Considérant,

Au 1^{er} janvier 2024, la Communauté de Communes de la Dombes a adopté la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal et les budgets annexes à l'exception des budgets soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4 et à ses différentes déclinaisons.

Il convient donc de fixer les nouvelles durées d'amortissements pour ces biens au budget principal et aux budgets annexes.

L'amortissement se fera au prorata temporis à compter de la date d'entrée du bien.

Il est rappelé que les biens d'une valeur inférieure à 1 000 € TTC seront amortis sur un an.

Conformément à la délibération D20230309_029 du 9 mars 2023, et s'agissant d'une dépense annuelle, les attributions de compensation versées en investissement au compte 2046 ainsi que les subventions d'équipements versées au compte 204 seront amortis sur 1 an à compter de l'année N+1.

Les subventions d'aide aux commerces versées au compte 20422 sur le budget annexes commerces, seront-elles, amorties sur 5 ans au prorata temporis.

Ces durées sont reprises dans un tableau général d'amortissements, énoncé ci-dessous :

Compte	Catégories d'immobilisations	Durée d'amortissements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
202	Frais d'études relatifs aux documents d'urbanisme	5 ans
203xx	Frais d'études et insertion, recherche et développement non suivis de réalisation	5 ans
2041xx	Subventions d'équipement versées aux organismes publics (fonds de concours)	1 an
2042	Subventions d'équipement versées à une personne de droit privé	5 ans
2046	Attributions de compensation d'investissement	1 an
205	Concession et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires, logiciels	2 ans
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Agencement et aménagement de terrain		
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 ans
2128	Autres agencements et aménagements	15 ans
Constructions		
21311	Bâtiment administratifs	50 ans
21314	Bâtiments culturels et sportifs	20 ans
21318	Autres bâtiments publics	20 ans
21328	Autres bâtiments privés	20 ans
21351	Installations générales des constructions – Bâtiments publics	15 ans
21352	Installations générales des constructions – Bâtiments privés	15 ans

2138	Autres constructions	20 ans
Constructions sur sol d'autrui		
2141	Bâtiments publics	15 ans
2145	Installations générales, agencements, aménagements	15 ans
2148	Autres constructions	15 ans
Installations matériel et outillages techniques		
2151	Réseaux de voirie	NA
2152	Installations de voirie	20 ans
2153x	Réseaux divers	NA
2156x	Matériel roulant, outillage d'incendie et de défense civile	5 ans
215731	Matériel roulant	5 ans
215738	Autre matériel et outillage de voirie	5 ans
21578	Autre matériel technique	5 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 ans
Autres immobilisations corporelles		
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
21828	Autres matériels de transport	5 ans
21838	Autre matériel informatique	3 ans
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 ans
2185	Matériel de téléphonie	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans
217x	Mise à disposition	NA

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver les durées d'amortissement décrites ci-dessus pour le budget principal et les budgets annexes en M57 et de les appliquer au 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 45 voix pour et 1 abstention :

- **D'approuver** les durées d'amortissement décrites ci-dessus pour le budget principal et les budgets annexes en M57 et de les appliquer au 1^{er} janvier 2024.

Ainsi fait et délibéré, le 11 avril 2024

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

